

PARIS, le 21 JUIN 1937.-

Cher Camarade,

L'éloignement ou vous êtes de notre Siège ne vous ayant pas permis d'assister à notre Assemblée Générale du 29 Mai 1937, pour vous permettre de suivre la marche de notre Association, nous vous adressons un compte-rendu succinct des résolutions qui y ont été adoptées.

Nous nous excusons du retard apporté à vous donner ces renseignements, le nouveau secrétaire du Conseil n'ayant pu prendre ses fonctions que maintenant, du fait de son emploi à l'atelier social, emploi nécessitant la mise au courant d'un remplaçant.

Dès la formation du bureau de l'Assemblée Générale devant la difficulté de trouver un secrétaire de séance, RIBEYRE propose et fait accepter le principe d'un sténographe assermenté pour nos prochaines Assemblées.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 Novembre 1936 est adopté.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 Avril 1937 est adopté.

La discussion commence par le rapport du Conseil. Les admissions des professionnels inscrits dans le rapport sont reçues. Les inscriptions également, plus le camarade RAYNAUD. Sont réservées, les professionnels non mécaniciens.

Notre camarade BRIAT n'étant présent qu'à la séance du matin, RIBEYRE demande à l'Assemblée, sitôt après les inscriptions, de faire un exposé sur les travaux du Congrès de la Coopération de Production, ce qui permettra d'indiquer en même temps la position du Conseil sur l'Ordre du Jour de ce Congrès et les interventions qui y ont été faites. Ces interventions sont approuvées par l'Assemblée Générale.

Les adhésions des non professionnels ayant été traitées au cours de cette discussion, l'Assemblée décide de les suspendre et de nommer une Commission composée de : GIRAUD, HARTMANN, KEMPENEER, PLENARD Louis, SIRVEN Louis et un Membre du Conseil. Commission qui aura à rechercher les causes du malaise actuel de notre A.O.I.P. entre les Associés et les Auxiliaires (article 9 - relations entre le Syndicat et l'A.O.I.P., etc.....).

.../

Le rapport moral est accepté à l'unanimité, après que RIBEYRE a demandé la disjonction du 3° alinéa du 2° paragraphe de la page 6.

- Rapport du Commissaire aux comptes, accepté à l'unanimité et son mandat renouvelé.

- Rapport de la Commission de Surveillance, adopté à l'unanimité.

- Bilan adopté.

- Rapport de la Commission du travail adopté.

- Rapport de l'Ecole professionnelle adopté.

Sont élus administrateurs : FLAUZAC, GIRAUD, HUBERT.

Commissaires aux comptes : BERTINETTO, DROUIN, DUBOIS, DUTTO, MONTZILLAT.

Sont élus à la Commission d'apprentissage : DROUIN, DUPLESSIS, HUGELE.

Propositions LACHASSE et HARTMANN repoussées.

Les vacances seront reconsidérées à l'Assemblée de Novembre.

Proposition JANTZEM - Point de vue du Conseil - adopté.

Proposition ETIENNE - Statu-quo.

Proposition DUTTO, prise en considération, mais latitude est laissée au Conseil pour application.

Proposition SAINTRAPT-MASSON, repoussée.

Proposition MARTIN, repoussée.

La partie disjointe du rapport moral, vu l'heure tardive, sera discutée dans une réunion d'atelier où les stagiaires et temporaires seront convoqués. Le Conseil fera un exposé sur la situation financière et la marche générale de l'A.O.I.P. et proposera un effort de chacun à cette réunion. Cet effort a été accepté par les Associés, c'est-à-dire 1 Heure par semaine de travail non rétribuée, étant entendu, suivant le désir de beaucoup de camarades de vouloir faire mieux, que la question reviendrait après les vacances.

Recevez, cher Camarade, notre salut fraternel.

LE CONSEIL.